

# Politique de protection des données à caractère personnel du Groupe Lagardère

## 1- CONTEXTE

Le groupe Lagardère (le « Groupe ») a des activités diversifiées recouvrant notamment l'édition, le commerce dans les aéroports et les médias. Au fil des années, les produits et services qu'il fournit dans ses différents secteurs d'activités se sont digitalisés et les technologies nouvelles lui permettent notamment de mieux les personnaliser et de les adapter aux besoins, modes de vie, préférences ou encore habitudes de ses utilisateurs, clients, abonnés ou visiteurs.

Dans ce contexte, la protection des Données à caractère personnel est un sujet que le Groupe place au cœur de ses engagements en matière de conformité.

Le présent document a pour objectif de décrire les principes appliqués par les différentes entités du Groupe dans leurs Traitements des Données à caractère personnel, afin de s'assurer que ces derniers sont conformes aux réglementations applicables et respectueux de la vie privée des personnes concernées.

A titre liminaire, il est important de souligner que dans le cadre des Traitements qu'elles mettent en œuvre, tant en qualité de Responsable de traitement que de Sous-traitant, les sociétés du Groupe s'engagent à respecter les dispositions réglementaires qui leur sont applicables en matière de protection des Données à caractère personnel.

Les entités du Groupe étant présentes dans plus de 40 pays, l'ensemble des réglementations concernées ne peuvent être citées et leurs spécificités ne peuvent être abordées ici. Par souci de clarté, le présent document s'appuie toutefois sur les concepts et les définitions décrits dans le Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « RGPD »).

Ainsi, dans la présente politique, les termes commençant par une majuscule, au singulier comme au pluriel, ont, sauf définition contraire expresse stipulée dans le document, le sens qui leur est donné par l'article 4 du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), rappelé en annexe.

## 2- ROLES ET RESPONSABILITES AU SEIN DU GROUPE

Au sein du Groupe, chaque entité, dès lors qu'elle détermine les finalités et les moyens des Traitements intervenant dans le cadre de ses activités, est **Responsable de Traitement**.

Lorsque deux ou plusieurs entités déterminent conjointement les finalités et les moyens des Traitements de Données à caractère personnel concernant leurs activités, elles sont alors **co-responsables de Traitement**.

Les entités du Groupe peuvent par ailleurs avoir recours à des Sous-traitants, qui traiteront les Données à caractère personnel pour leur compte. Ces Sous-traitants peuvent être externes au

Groupe, mais une entité interne au Groupe peut également avoir la qualité de Sous-traitant vis-à-vis d'autres entités du Groupe.

Le Groupe a mis en place **un réseau de Correspondants Données Personnelles**, permettant de couvrir l'ensemble de ses activités. Les missions de ces derniers sont rappelées au paragraphe 8 de la présente politique.

### 3- PRINCIPES INHERENTS A TOUT TRAITEMENT

Pour fournir certains services et/ou produits, les entités du Groupe ont nécessairement besoin d'obtenir communication de certaines Données à caractère personnel.

En tout état de cause, dans le cadre des Traitements qu'elles effectuent, les entités du Groupe s'attachent à :

- Traiter les Données à caractère personnel de manière licite, loyale et transparente au regard de la Personne concernée ;
- Collecter uniquement des Données à caractère personnel adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités poursuivies dans le respect du principe de proportionnalité ;
- Maintenir des Données à caractère personnel exactes et, si nécessaire, les tenir à jour en les effaçant et/ou en les rectifiant ;
- Ne conserver les Données à caractère personnel que pendant la durée nécessaire au regard de la (des) finalité(s) pour la(les)quelle(s) elles ont été collectées.

En outre, les entités du Groupe ne collectent des Données à caractère personnel que pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et s'engagent à ne pas les traiter ultérieurement d'une manière incompatible avec les finalités initialement poursuivies.

Enfin, les entités du Groupe s'attachent à ne communiquer les Données à caractère personnel qu'elles collectent qu'aux seules personnes habilitées à les consulter et à les traiter compte tenu de leur mission et dans les limites strictement nécessaires à la finalité poursuivie par le Traitement concerné.

### 4- CATÉGORIES DE DONNÉES COLLECTÉES

La nature des Données à caractère personnel que les entités du Groupe collectent varie en fonction des finalités poursuivies et des services et/ou produits fournis. Ces Données à caractère personnel peuvent notamment être :

- Des données relatives à l'identité : nom, prénom, sexe, adresse électronique et postale, date et lieu de naissance, photographie, etc.
- Des données relatives à la vie professionnelle : CV, diplômes, formation, fonction, employeur, lieu de travail, adresse électronique professionnelle, etc.
- Des données de nature économique : revenus, coordonnées bancaires, etc.
- Des données de connexion : adresse IP, identifiant, etc.

- Des données relatives aux clients et aux achats réalisés par eux (abonnements, données d'achat, comportements clients).
- Des données liées à l'usage : traçabilité des accès physiques, usage d'internet, gestion des échanges via les outils collaboratifs, actions dans les applications au sein du système d'information, géolocalisation via les moyens déployés par l'entreprise.

Dans les cas où les entités traiteraient des données dites sensibles au sens de l'article 9 du RGPD, le traitement s'effectue dans le respect de la réglementation applicable.

## 5- BASES JURIDIQUES DU TRAITEMENT

Les entités du Groupe ne collectent des Données à caractère personnel que sous réserve de disposer d'une base juridique leur permettant de le faire.

Selon le Traitement concerné, les Données à caractère personnel sont collectées, traitées et conservées par les entités du Groupe sur la base :

- Du consentement de la Personne concernée (ex : prospection par courrier électronique, dépôt de cookies...) ; et/ou
- D'un contrat auquel la Personne concernée est partie (ex : pour l'exécution du contrat de travail au bénéfice de la Personne concernée) ; et/ou
- D'une obligation légale à laquelle l'entité est soumise (ex : pour respecter ses obligations comptables ou mettre à disposition de ses collaborateurs externes et internes un dispositif d'alerte professionnelle) ; et/ou
- De la poursuite par l'entité de ses intérêts légitimes, dans le respect des droits des personnes concernées (par exemple, la mise en place de caméras de vidéosurveillance dans les locaux de l'entité afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, ou encore la cybersurveillance de sites web afin de prévenir les cyberattaques).

Les entités du Groupe peuvent être amenées à recourir à des Traitements automatisés des Données à caractère personnel, dits « Profilages ». Dans la majorité des cas, le Profilage est utilisé à des fins de prospection selon la base juridique adaptée.

## 6- TRANSFERTS TRANSFRONTALIERS

Les entités du Groupe s'attachent autant que possible à traiter les Données à caractère personnel dans les pays où elles opèrent. Toutefois, dans le cadre de l'exercice de leur activité, elles peuvent être amenées à faire appel à des prestataires de services, des partenaires ou des filiales pouvant être situés dans d'autres juridictions.

Dans une telle hypothèse, et si aucune décision des autorités compétentes ne prévoit que le pays ou le territoire vers lequel le transfert est envisagé assure un niveau de protection adéquat, tout transfert de Données à caractère personnel en dehors des frontières nationales

entraîne la mise en place de garanties appropriées conformes à la législation et réglementation applicables en matière de protection des Données à caractère personnel.

Par ailleurs, certains traitements peuvent être déployés sur plusieurs pays et donc être soumis à diverses réglementations en matière de protection des données personnelles. De manière générale, il revient à l'entité du Groupe ayant le rôle de Responsable de Traitement de s'assurer que le traitement déployé est conforme à ces différentes réglementations.

## 7- MESURES DE SÉCURITÉ

L'entité du Groupe Responsable de Traitement met en œuvre les mesures de sécurité adaptées aux particularités du Traitement et des risques encourus, afin d'assurer un niveau de sécurité adapté. Elle déploie notamment les mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la sécurité et la confidentialité des Données à caractère personnel qu'elle traite dans le cadre de ses activités, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Plus largement, l'entité déploie les mesures techniques requises par la Politique de Sécurité des systèmes d'Information du Groupe Lagardère, qui est régulièrement mise à jour par les experts du Groupe pour tenir compte de l'état de l'art en matière de sécurité informatique.

L'entité concernée s'assure également que les prestataires, partenaires et sous-traitants auxquels elle communique des Données à caractère personnel présentent des garanties appropriées et appliquent des mesures de sécurité adaptées pour assurer la protection des Données à caractère personnel qui leur sont communiquées. L'évaluation de la robustesse des mesures déployées par ces différents acteurs tient compte des attentes de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information du Groupe.

## 8- GOUVERNANCE ET PRÉVENTION

Le Groupe Lagardère a fait le choix de mettre en place un réseau de Correspondants Données personnelles dont la mission est notamment d'accompagner au quotidien les entités opérationnelles dans leur mise en conformité avec la réglementation sur les données à caractère personnel. Il s'agit en particulier :

- Du Délégué à la Protection des données Personnelles du Groupe Lagardère
- Des Délégués à la Protection des données Personnelles des Branches Lagardère Publishing et Lagardère Travel Retail
- Des Délégués à la Protection des données Personnelles ou Correspondants Données personnelles désignés dans chaque entité

Les Correspondants Données personnelles agissent de manière indépendante vis-à-vis du Responsable de Traitement, sans instructions de sa part. Ils disposent des moyens et qualités professionnelles nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Ces missions consistent notamment à conseiller les Responsables du traitement et les Sous-traitants sur leurs obligations juridiques, à contrôler la conformité des Traitements à la réglementation applicable et à coopérer avec les autorités compétentes. Le détail de leurs missions figure dans un document interne disponible sur l'intranet du Groupe. Pour réaliser ces missions, les Correspondants Données personnelles coopèrent avec l'ensemble des interlocuteurs concernés, notamment ceux en charge des systèmes d'information, pour un encadrement adapté sur les plans opérationnel, juridique et technique.

Au-delà des contrôles réalisés par le réseau présenté ci-dessus, la Direction de l'Audit du Groupe réalise des revues régulières de la conformité des entités du Groupe, dans le cadre de son plan de missions pluriannuel.

Une restitution synthétique des enjeux et des actions liés à la protection des Données à caractère personnel est réalisée régulièrement auprès des Directions Générales de chacune des Branches du Groupe, de la Direction Générale du Groupe et auprès du Comité d'Audit du groupe Lagardère.

## 9- DESTINATAIRES DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Selon le Traitement concerné, l'entité du Groupe Responsable du Traitement peut être amenée à communiquer des Données à caractère personnel collectées. Cette démarche s'effectue dans le respect du principe de moindre privilège, et des mesures de protection techniques évoquées au paragraphe 7.

La communication des données personnelles peut être réalisée notamment au bénéfice des catégories de tiers suivants, en raison et pour les besoins de leurs activités :

- Le(s) service(s) compétent(s) de l'entité et/ou d'autre(s) entité(s) du Groupe ;
- Les partenaires commerciaux ;
- Les prestataires et sous-traitants ;
- Les auditeurs externes ou internes ;
- Les avocats, auxiliaires de justice et officiers ministériels ;
- Les autorités administratives ou judiciaires.

## 10- CONTACT ET SUPPORT

Toute personne ayant des questions sur les modalités de traitement de ses données à caractère personnel ou souhaitant exercer ses droits tels que prévus par la réglementation applicable peut s'adresser aux personnes suivantes :

- Au contact spécifique désigné par l'entité Responsable de Traitement dans sa politique ou porté à la connaissance des personnes concernées dans le cadre du Traitement ;
- Par défaut, au Délégué à la Protection des Données du groupe Lagardère par courrier électronique à l'adresse suivante : [delegueprotectiondonnees@lagardere.fr](mailto:delegueprotectiondonnees@lagardere.fr)

L'analyse du dossier et l'envoi d'une réponse sont conditionnés aux éléments suivants :

- La demande doit être légitime au regard de la réglementation applicable ;
- L'entité Responsable de Traitement doit avoir des éléments suffisants pour s'assurer de la légitimité de la demande qui lui est faite. Ainsi, en fonction de la situation, un justificatif d'identité pourra être requis auprès de l'émetteur de la demande.

A défaut de réponse satisfaisante, et selon les juridictions et les situations, il est possible de saisir l'autorité compétente en matière de protection des Données à caractère personnel. A titre d'exemple, au sein de L'Union Européenne, la liste des autorités et leur contact peut être trouvé ici : [https://www.edpb.europa.eu/about-edpb/about-edpb/members\\_fr](https://www.edpb.europa.eu/about-edpb/about-edpb/members_fr)

## ANNEXE : EXTRAITS DE L'ARTICLE 4 DU RGPD

### « Article 4 - Définitions

Aux fins du présent règlement, on entend par :

- «données à caractère personnel», toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée «personne concernée»); est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ;
- «traitement», toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction ;
- «profilage», toute forme de traitement automatisé de données à caractère personnel consistant à utiliser ces données à caractère personnel pour évaluer certains aspects personnels relatifs à une personne physique, notamment pour analyser ou prédire des éléments concernant le rendement au travail, la situation économique, la santé, les préférences personnelles, les intérêts, la fiabilité, le comportement, la localisation ou les déplacements de cette personne physique;
- «responsable du traitement», la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement; lorsque les finalités et les moyens de ce traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre;
- «sous-traitant», la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement;
- «traitement transfrontalier»,
  - un traitement de données à caractère personnel qui a lieu dans l'Union dans le cadre des activités d'établissements dans plusieurs États membres d'un responsable du traitement ou d'un sous-traitant lorsque le responsable du traitement ou le sous-traitant est établi dans plusieurs États membres; ou
  - un traitement de données à caractère personnel qui a lieu dans l'Union dans le cadre des activités d'un établissement unique d'un responsable du traitement ou d'un sous-traitant, mais qui affecte sensiblement ou est susceptible d'affecter sensiblement des personnes concernées dans plusieurs États membres »